|  |
| --- |
| **Demande de Dérogation à l’obligation de réaliser un audit du permis d’environnement** ([Arrêté](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article.pl?language=fr&caller=summary&pub_date=2016-12-27&numac=2016031863) du 8 décembre 2016 relatif à l'audit énergétique des grandes entreprises et à l'audit énergétique du permis d'environnement) |

|  |
| --- |
| **La présente demande de dérogation est à envoyer électroniquement à [e-audits@environnement.brussels](mailto:e-audits@environnement.brussels)**, **accompagnée de ses éventuelles annexes.**  Pour toute demande d’information relative à votre demande, n’hésitez pas à contacter [e-audits@environnement.brussels](mailto:e-audits@environnement.brussels).  Plus d’informations relatives à l’audit énergétique du permis d’environnement sur notre [page Web](http://www.environnement.brussels/thematiques/batiment/la-gestion-de-mon-batiment/laudit-energetique/audit-energetique-du-permis). |

**Cadre I : Identification de l'exploitation et du demandeur**

|  |
| --- |
| **Si existant, référence du permis d’environnement concerné par la demande :** .........................................................  **Localisation de l'exploitation**  Rue : …………………………………………………………………………………….. N° : …………. Bte : …………..  Code postal : ……………………. Commune : ……………………………………………………………………………….  **Nom d’établissement ou demandeur du permis d’environnement :** ….………………………………………… …………………………………………………………………………………………………………………………………….. |

**Cadre II : Motifs de dérogation**

|  |
| --- |
| **Motifs de dérogation :**  Les bâtiments du permis d’environnement sont soumis à une proposition PEB dans le cas de bâtiments neufs ou lourdement rénovés  Les bâtiments du permis d’environnement sont soumis à un Programme Local d’Action de Gestion de l’Energie (PLAGE). Cette exemption sera valable dès l’entrée en vigueur du PLAGE obligatoire  Les bâtiments du permis d’environnement ont fait l’objet d’un audit conforme au cours des 4 dernières années   * Indiquer les références de l’audit (date de l’audit, coordonnées de l’auditeur): ……………………………..   Les bâtiments du permis d’environnement ont fait l’objet d’un audit dans le cadre d’une **certification ISO 50.001** ou ils disposent d’une certification environnementale équivalente incluant un audit énergétique conforme  à l'article 2.5.7 § 2, 1er tiret du Cobrace   * Joindre l’audit réalisé dans le cadre de la certification   Les bâtiments du permis d’environnement ont une consommation spécifique inférieure au seuil gros consommateur de la branche d’activité de l’exploitation (seuil défini par l’arrêté du 8 décembre 2016)   * Joindre la feuille de résultat du [calculateur en ligne](http://www.environnement.brussels/sites/default/files/calc_calculateur_csp_audit_fr.xlsx) de la consommation spécifique de l’établissement |

Je soussigné(e), …………………………………, agissant en qualité de ……………………… déclare que les informations ci-dessus sont complètes et exactes.

Date : ………………………..

Signature :

Nombre d’annexe(s) :